

LISTE DES ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LA BELGIQUE EN 1975 *

établie par

I. DE TROYER

Directeur du Service des Traités du Ministère des Affaires étrangères,
du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement

NOTE PRELIMINAIRE

- Les accords sont cités dans l'ordre chronologique de leur *signature* à l'exclusion des accords qui sont — ou qui étaient — ouverts à la signature ; ces derniers figurent à la date à laquelle ils ont été *ouverts à la signature*.
- L'absence d'information sur la ratification pour les accords déjà entrés en vigueur signifie qu'ils ne contiennent pas de clause de ratification.
- La mention « *approbation parlementaire en cours* » indique que le projet de loi portant approbation de l'accord en question est déjà *déposé* au Parlement.
- La mention « *approbation parlementaire en préparation* » signifie soit que les documents nécessaires à l'approbation parlementaire ne sont pas encore établis, soit que le projet de loi est soumis à l'avis du Conseil des Ministres et/ou du Conseil d'Etat.
- Les abréviations utilisées dans le corps de cette chronique sont les suivantes :
 - M.B.* : Moniteur belge.
 - O.A.C.I.* : Enregistrement au Secrétariat de l'Organisation de l'Aviation Civile internationale.

* Cette liste a été arrêtée le 20 juillet 1978.

1. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU MALI RELATIF A LA FOURNITURE DE MAIS A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE, ET ANNEXE, SIGNES A BRUXELLES LE 6 JANVIER 1975.
Entrée en vigueur : 6 janvier 1975 (période 1973-1974).
M.B. : pas publié.

2. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE RELATIF AU PROJET KTA-12 « STUDY ON HOUSING INSTITUTIONAL FRAMEWORK », ET DOSSIER TECHNIQUE, SIGNE A JAKARTA, LE 8 JANVIER 1975.
M.B. : pas publié.
Voir Coopération technique : 16 juin 1969.

3. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE D'INDONESIE RELATIF A LA FOURNITURE DE FROMENT TENDRE A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE 1973/1974, ET ANNEXE, SIGNE A BRUXELLES LE 15 JANVIER 1975.
Entrée en vigueur : 15 janvier 1975 (période 1973/1974).
M.B. : pas publié.

4. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA COREE TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION DES REVENUS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS MARITIMES ET AERIENS CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A SEOUL LE 28 JANVIER 1975.
Entrée en vigueur : 28 janvier 1975.
M.B. : 16 juillet 1975.

5. CONVENTION GENERALE SUR LA SECURITE SOCIALE ENTRE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE ET LE ROYAUME DE BELGIQUE ET PROTOCOLE RELATIF A LA SECURITE SOCIALE DES ETUDIANTS, SIGNES A TUNIS LE 29 JANVIER 1975.
Approbation parlementaire : loi du 4 août 1976.
Echange des instruments de ratification : 15 septembre 1976.
Entrée en vigueur : 1er novembre 1976.
M.B. : 23 octobre 1976.
Un Accord a été conclu par échange de notes, datées à Tunis du 3 février et du 3 mars 1975, relatif à l'adaptation des montants des transferts mensuels à titre d'économies sur salaires.

6. ACCORD DE COOPERATION ENTRE LE GOUVERNEMENT BELGE ET LE GOUVERNEMENT EGYPTIEN DANS LE DOMAINE DES SCIENCES MEDICALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE, SIGNE AU CAIRE LE 15 FEVRIER 1975.
Les notifications prévues par l'article 7,2 ont été faites par l'Egypte et la Belgique respectivement le 29 juin 1975 et le 24 février 1976.
Entrée en vigueur définitive : 24 février 1976.
M.B. : 22 mars 1978.

7. CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE TENDANT A EVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET A REGLER CERTAINES AUTRES QUESTIONS EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU ET SUR LA FORTUNE, SIGNE A TUNIS LE 22 FEVRIER 1975.

Approbation parlementaire : loi du 16 juillet 1976.

Echange des instruments de ratification : 1er octobre 1976.

Entrée en vigueur : 16 octobre 1976.

M.B. : 14 octobre 1976.

8. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE CONSEIL FEDERAL SUISSE RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX PAR ROUTE, ET PROTOCOLE, SIGNES A BRUXELLES LE 25 FEVRIER 1975.

Entrée en vigueur : 24 juillet 1975.

M.B. : 28 août 1975.

A partir de la date d'entrée en vigueur de cet Accord, sont abrogés :

- a) l'Arrangement relatif aux transports par route du 24 décembre 1948 ainsi que ses modifications du 30 mars 1956 ;
- b) les Arrangements intervenus en matière fiscale par échange de notes diplomatiques les 16 juin 1949, 18 et 27 décembre 1950.

9. PROTOCOLE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL RELATIF AU PERSONNEL BELGE DE COOPERATION MIS A LA DISPOSITION DU CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUEE DE DAKAR (C.L.A.D.), SIGNE A DAKAR LE 28 FEVRIER 1975.

Entrée en vigueur : 28 février 1975.

M.B. : pas publié.

10. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE DE BASE DANS L'AGGLOMERATION DE PIKINE, SIGNE A DAKAR LE 28 FEVRIER 1975.

Entrée en vigueur : 28 février 1975.

M.B. : pas publié.

11. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL RELATIF AU PROJET DE COOPERATION EN FAVEUR DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE DAKAR, SIGNE A DAKAR, LE 28 FEVRIER 1975.

Entrée en vigueur : 28 février 1975.

M.B. : pas publié.

12. a) CONVENTION ACP-CEE DE LOME, PROTOCOLES Nos 1 A 7, ET DECLARATION, FAITS A LOME LE 28 FEVRIER 1975.
Approbation parlementaire : loi du 24 décembre 1975.
Entrée en vigueur : 1er avril 1976.
M.B. : 26 mars 1976 et 4 mai 1976.

b) ACCORD RELATIF AUX PRODUITS RELEVANT DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, FAIT A LOME LE 28 FEVRIER 1975.
Approbation parlementaire : loi du 24 décembre 1975.
Entrée en vigueur : 1er avril 1976.
M.B. : 26 mars 1976 et 4 mai 1976.
13. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A TUNIS DU 3 FEVRIER ET DU 3 MARS 1975, ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE TUNISIENNE RELATIF A L'ADAPTATION DES MONTANTS DES TRANSFERTS MENSUELS A TITRE D'ECONOMIES SUR SALAIRES.
Entrée en vigueur :
M.B. : 23 octobre 1976.
Voir Convention générale sur la sécurité sociale : 29 janvier 1975.
14. PROTOCOLE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL RELATIF A L'ENSEIGNEMENT DE LA MATHÉMATIQUE MODERNE SIGNE A DAKAR LE 13 MARS 1975.
Entrée en vigueur : 13 mars 1975 (couvre les années scolaires 1974-1975 et 1975-1976).
M.B. : pas publié.
Un Avenant à ce Protocole a été signé à Dakar le 3 septembre 1975.
Voir Convention générale d'assistance technique : 1er juillet 1968.
15. PROTOCOLE FAIT A WASHINGTON LE 25 MARS 1975 PORTANT PROROGATION DE LA CONVENTION SUR LE COMMERCE DE BLE DU 29 MARS 1971.
Approbation parlementaire : loi du 29 juin 1977.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 4 octobre 1977.
Entrée en vigueur : 17 juin 1975 (Pour la Belgique : 4 octobre 1977).
M.B. : pas encore publié.
16. PROTOCOLE FAIT A WASHINGTON LE 25 MARS 1975, PORTANT PROLONGATION DE LA CONVENTION SUR L'AIDE ALIMENTAIRE DU 29 MARS 1971.
Approbation parlementaire : loi du 29 juin 1977
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 4 octobre 1977.
Entrée en vigueur : 18 juin 1975 (Pour la Belgique : 4 octobre 1977).
M.B. : pas encore publié.

17. ACCORD A LONG TERME SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, INDUSTRIELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE BULGARIE, SIGNE A SOFIA LE 26 MARS 1975.

Entrée en vigueur : 25 septembre 1975.

M.B. : 27 mars 1976.

Voir aussi Accord sur la coopération économique, industrielle et technique : 16 juin 1970.

18. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LA BELGIQUE ET LE RWANDA CONCERNANT L'ACQUISITION DU MATERIEL NECESSAIRE A LA CONSTITUTION D'UNE COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN DES ITINERAIRES EN REPUBLIQUE RWANDAISE, ET ANNEXE, SIGNES A KIGALI LE 28 MARS 1975.

Entrée en vigueur : 28 mars 1975.

M.B. : pas publié.

19. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU RWANDA RELATIF A LA FOURNITURE DE SORGHO A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE POUR LA CAMPAGNE 1974/1975, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES DES 18 MARS ET 7 AVRIL 1975.

Entrée en vigueur : 7 avril 1975 (période 1974/1975)

Il est conclu dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971 et se réfère pour l'exécution à l'Accord signé à Bruxelles le 16 février 1970.

M.B. : pas publié.

20. ACCORD PORTANT CREATION D'UN FONDS DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ET ANNEXE, FAITS A PARIS LE 9 AVRIL 1975.

Approbation parlementaire : loi du 6 avril 1976.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 16 avril 1976.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

M.B. : 11 juin 1976.

21. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE RELATIF A LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DES SCIENCES MEDICALES ET LA SANTE PUBLIQUE, SIGNE A VARSOVIE LE 10 AVRIL 1975.

Entrée en vigueur : 10 avril 1975.

M.B. : 1er novembre 1975.

22. ACCORD QUINQUENNAL SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE, SIGNE A VARSOVIE LE 10 AVRIL 1975.
Entrée en vigueur : 10 avril 1975.
M.B. : pas publié.
Voir aussi Accord à long terme sur le développement de la coopération économique, industrielle, scientifique et technique : 22 novembre 1973.
23. ARRANGEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE, LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DES PAYS-BAS, D'UNE PART, ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENREGISTREMENT ET LA PROTECTION DES MARQUES DE PRODUITS, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A PEKIN LE 10 AVRIL 1975.
Entrée en vigueur : 22 janvier 1977.
M.B. : 17 mars 1977.
24. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LA BELGIQUE ET LE RWANDA RELATIF AU PROJET « TOURISME ET PARCS NATIONAUX », SIGNE A KIGALI LE 17 AVRIL 1975.
Entrée en vigueur : 1er janvier 1974.
M.B. : pas publié.
25. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT D LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE RELATIF AU TRANSPORT AERIEN CIVIL, ET ANNEXE, SIGNES A PEKIN LE 20 AVRIL 1975.
Entrée en vigueur : 20 avril 1975.
M.B. : pas publié.
26. ACCORD MARITIME ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, SIGNE A PEKIN LE 20 AVRIL 1975.
Approbation parlementaire en préparation.
27. ACCORD INTERIMAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LA GRECE, EN RAISON DE L'ADHESION DE NOUVEAUX ETATS MEMBRES A LA COMMUNAUTE, ET ANNEXE, SIGNES A BRUXELLES LE 28 AVRIL 1975.
Echange des instruments de ratification : 16 mai 1975.
Entrée en vigueur : 1er juillet 1975.
M.B. : pas publié.

28. PROTOCOLE ADDITIONNEL A L'ACCORD D'ASSOCIATION CEE - GRECE DU 9 JUILLET 1961, EN RAISON DE L'ADHESION DE NOUVEAUX ETATS MEMBRES A LA COMMUNAUTE, ANNEXE ET VERSIONS ANGLAISE ET DANOISE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION, FAIT A BRUXELLES LE 28 AVRIL 1975.
Echange des instruments de ratification et de l'acte de notification : 30 mai 1978.
Entrée en vigueur : 1er juillet 1978.
M.B. : 18 février 1978.
29. ACCORD PORTANT CREATION D'UN FONDS POUR LA LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE, ET ANNEXES, FAITS A WASHINGTON LE 7 MAI 1975.
Entrée en vigueur : 8 mai 1975.
M.B. : pas publié.
30. ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, D'UNE PART, ET L'ETAT D'ISRAEL, D'AUTRE PART, RELATIF A CERTAINS PRODUITS RELEVANT DE LA CECA, ANNEXE ET PROTOCOLES NUMEROS 1 ET 2, SIGNES A BRUXELLES LE 11 MAI 1975.
Approbation parlementaire : loi du 23 juillet 1976.
Echange des notifications prévu à l'article 28 : 1er mars 1978.
Entrée en vigueur : 1er mai 1978.
M.B. : 25 juin 1977.
31. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE SUR LA SUPPRESSION DE LA LEGALISATION DES ACTES PUBLICS, SIGNE A BRUXELLES LE 13 MAI 1975.
Approbation parlementaire en préparation.
32. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE RELATIF A L'AMENAGEMENT ET A L'ENTRETIEN DE LA ROUTE AIX-LA-CHAPELLE-MONTJOIE ENTRE FRINGSHAUS ET KONZEN, SIGNE A BRUXELLES LE 13 MAI 1975.
Entrée en vigueur : 13 mai 1975.
M.B. : 20 juillet 1978.
33. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES LE 15 MAI 1975 ADDITIONNEL AU TRAITE POUR L'EXTRADITION RECIPROQUE DES CRIMINELS FUGITIFS DU 29 OCTOBRE 1901 ET AUX CONVENTIONS ADDITIONNELLES DES 5 MARS 1907 ET 3 MARS 1911.
Entrée en vigueur : 15 juillet 1975.
M.B. : 27 juin 1975 (avis).

34. CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LE CANADA TENDANT A EVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET A REGLER CERTAINES AUTRES QUESTIONS EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU, SIGNEE A OTTAWA LE 29 MAI 1975.
Approbation parlementaire : loi du 26 juillet 1976.
Echange des instruments de ratification : 28 juillet 1976.
Entrée en vigueur : 12 août 1976.
M.B. : 11 septembre 1976.
35. CONVENTION PORTANT CREATION D'UNE AGENCE SPATIALE EUROPEENNE (ESA), ET ANNEXES, FAITES A PARIS LE 30 MAI 1975.
Approbation parlementaire en cours.
36. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS CONCERNANT LES RELATIONS CULTURELLES ENTRE LA BELGIQUE ET LE SURINAM, SIGNE A LA HAYE LE 4 JUIN 1975.
 Les notifications prévues à l'article 3 ont été effectuées par les Pays-Bas et la Belgique respectivement le 12 et le 21 novembre 1975.
Entrée en vigueur : 21 novembre 1975.
M.B. : 16 décembre 1975.
 Un Protocole d'exécution a été signé à la Haye le 4 juin 1975.
 Ce Protocole est entré en vigueur le 21 novembre 1975 et a été publié au *M.B.* : du 16 décembre 1975.
 Un avis annonçant que ce Protocole reste en vigueur après le 25 novembre 1975, date à laquelle le Surinam est devenu indépendant, a été publié dans le *Moniteur belge* du 19 janvier 1978.
37. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS CONCERNANT LES RELATIONS CULTURELLES ENTRE LA BELGIQUE ET LES ANTILLES NEERLANDAISES, SIGNE A LA HAYE LE 4 JUIN 1975.
 Les notifications prévues à l'article III ont été effectuées le 16 décembre 1975 (Pays-Bas) et le 16 janvier 1976 (Belgique).
Entrée en vigueur : 16 janvier 1976.
M.B. : 20 janvier 1978 et 18 février 1978.
 Un Protocole d'exécution a été signé à la Haye le 4 juin 1975 entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas concernant les relations culturelles entre la Belgique et les Antilles néerlandaises.
Entrée en vigueur : 16 janvier 1976.
M.B. : 20 janvier 1978 et 18 février 1978.
38. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE RELATIF A LA FOURNITURE DE FROMENT TENDRE AU TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE, ET ANNEXE, SIGNES A NOUAKCHOTT LE 9 JUIN 1975.
Entrée en vigueur : 9 juin 1975 (période 1973/1974).
M.B. : pas publié.

39. TROISIEME ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A PARIS LES 19 MARS ET 9 JUIN 1975, PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE L'ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE CONCERNANT LES RELATIONS CINEMATOGRAPHIQUES DU 20 SEPTEMBRE 1962.
Entrée en vigueur : 9 juin 1975.
M.B. : 30 octobre 1975.
40. TROISIEME AVENANT, SIGNE A PARIS LE 10 JUIN 1975, A LA CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE CONCERNANT LES SEPULTURES MILITAIRES DU 6 JUILLET 1954.
Entrée en vigueur : 10 juin 1975.
M.B. : pas publié.
41. ACCORD PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE LA PETITE ENTREPRISE INDUSTRIELLE DANS LA REGION D'AREQUIPA, SIGNE A BRUXELLES, LE 10 JUIN 1975.
Entrée en vigueur : dernier trimestre 1975.
M.B. : pas publié.
Voir Accord de coopération technique et scientifique : 22 janvier 1965.
42. ACCORD PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU POUR L'ETABLISSEMENT DE PROGRAMMES DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE TEXTILE, SIGNE A BRUXELLES, LE 10 JUIN 1975.
Entrée en vigueur : 1 septembre 1975.
M.B. : pas publié.
43. ACCORD RELATIF AU TRANSPORT AERIEN ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE, ANNEXE ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BERLIN LE 11 JUIN 1975.
Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.
44. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE INDONESIENNE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE INDONESIENNE, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A JAKARTA LE 17 JUIN 1975.
Entrée en vigueur : 17 juin 1975.
M.B. : pas publié.

45. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT BELGE ET LE GOUVERNEMENT INDONESIEN PORTANT EXECUTION DU PROJET ATA-105 : SOIL INVESTIGATION FOR LAND REZONING, SIGNE A JAKARTA LE 12 JUIN 1975.
Entrée en vigueur : 1er avril 1975.
M.B. : pas publié.
Voir aussi Accord général de coopération technique : 16 juin 1969.
46. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE TCHECOSLOVAQUE TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET A PREVENIR L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU ET SUR LA FORTUNE, SIGNÉE A PRAGUE LE 19 JUIN 1975.
Approbation parlementaire : loi du 19 septembre 1977.
Echange des instruments de ratification : 2 décembre 1977.
Entrée en vigueur : 17 décembre 1977.
M.B. : 13 décembre 1977.
47. CINQUIEME ACCORD INTERNATIONAL SUR L'ETAIN, ET ANNEXES, FAITS A GENEVE LE 21 JUIN 1975.
Approbation parlementaire en cours.
48. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A ANKARA LE 23 JUIN 1975.
Entrée en vigueur : 23 juin 1975.
M.B. : pas publié.
49. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, SIGNE A MOSCOU LE 25 JUIN 1975.
Les notifications prévues à l'article 8,1 ont été effectuées le 22 et 23 mars 1976.
Entrée en vigueur : 23 mars 1976.
M.B. : 24 août 1976.
50. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES CONCERNANT LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DU TOURISME, SIGNE A MOSCOU LE 25 JUIN 1975.
Les notifications prévues à l'article 7 ont été effectuées le 4 octobre 1976.
Entrée en vigueur : 4 octobre 1976.
M.B. : 16 octobre 1976.

51. PROTOCOLE ADDITIONNEL, SIGNE A MOSCOU LE 25 JUIN 1975, A L'ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS AERIENS ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES DU 5 JUIN 1958.

Entrée en vigueur : 25 juin 1975.

M.B. : pas publié.

52. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES LES 12 ET 27 JUIN 1975, PORTANT MODIFICATION DE L'ANNEXE B DE L'ACCORD D'AIDE POUR LA DEFENSE MUTUELLE ENTRE LA BELGIQUE ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE DU 27 JANVIER 1950.

Entrée en vigueur : 27 juin 1975 (période du 1er juillet 1974 au 30 juin 1975).

M.B. : pas publié.

53. ARRANGEMENT PARTICULIER DE COOPERATION UNIVERSITAIRE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE RWANDAISE RELATIF A LA FACULTE DE MEDECINE DE L'UNIVERSITE NATIONALE DU RWANDA A BUTARE, ET DOSSIER TECHNIQUE, SIGNE A KIGALI LE 30 JUIN 1975.

Entrée en vigueur : 30 juin 1975.

M.B. : pas publié.

Voir aussi Convention générale de coopération et d'assistance technique : 13 octobre 1962.

54. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE PORTUGAISE CONCERNANT LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES PAR ROUTE, ET PROTOCOLE (ETABLI EN VERTU DE L'ARTICLE 17), SIGNE A LISBONNE LE 3 JUILLET 1975.

Entrée en vigueur : 1er janvier 1976.

M.B. : 2 avril 1976.

55. TRAITE FAIT A BRUXELLES LE 10 JUILLET 1975, PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE SUR LES STATUTS DE LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT DU 25 MARS 1957.

Approbation parlementaire : loi du 16 décembre 1977.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 10 mars 1977.

Entrée en vigueur : 1er octobre 1977.

M.B. : 5 octobre 1977.

56. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 15 JUILLET 1975.

Entrée en vigueur : 15 juillet 1975.

M.B. : pas publié.

57. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 15 JUILLET 1975, A L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH DU 14 JANVIER 1974.
Entrée en vigueur : 15 juillet 1975.
M.B. : pas publié.
58. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET L'INDE RELATIF A LA RECONNAISSANCE RECIPROQUE DE LA VALIDITE DES PERMIS DE CONDUIRE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LES 8 ET 17 JUILLET 1975.
Entrée en vigueur : 17 juillet 1975.
M.B. : 12 août 1975 (avis).
59. ACCORD CULTUREL ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DU MAROC, SIGNE A BRUXELLES LE 18 JUILLET 1975.
Echange des instruments de ratification : 3 juillet 1978.
Entrée en vigueur : 3 août 1978.
M.B. : pas encore publié.
60. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE RELATIF AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE BOVIN SEDENTAIRE DANS LE NORD DE LA COTE D'IVOIRE, ET DOSSIER TECHNIQUE, SIGNES A BRUXELLES LE 18 JUILLET 1975.
Entrée en vigueur : 18 juillet 1975.
M.B. : pas publié.
Voir aussi Convention générale de coopération technique : 7 juin 1968.
61. ACCORD PARTICULIER FIXANT LES MODALITES D'APPLICATION DE LA CONVENTION GENERALE DE COOPERATION TECHNIQUE CONCLU ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, SIGNE A BRUXELLES LE 18 JUILLET 1975.
Entrée en vigueur : 18 juillet 1975.
M.B. : pas publié.
62. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES DU 18 JUILLET 1975, PORTANT AMENDEMENTS A LA CONVENTION GENERALE DE COOPERATION TECHNIQUE DU 7 JUIN 1968.
Entrée en vigueur : 18 juillet 1975.
M.B. : pas publié.

63. ACCORD CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LES 6 MARS ET 18 JUILLET 1975 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, COMPLEMENTAIRE A LA CONVENTION EUROPEENNE D'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE DU 20 AVRIL 1959.

Entrée en vigueur : 18 juillet 1975.

M.B. : 20 août 1976.

64. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LA BELGIQUE ET LE RWANDA RELATIF AU PROJET DE COOPERATION TECHNIQUE EN FAVEUR DE L'INSTITUT DES SCIENCES AGRONOMIQUES AU RWANDA (I.S.A.R.) SIGNE A KIGALI LE 22 JUILLET 1975.

Entrée en vigueur : 22 juillet 1975.

M.B. : pas publié.

Cet Arrangement remplace l'Arrangement particulier du 22 août 1969.

Voir Convention générale de coopération et d'assistance technique : 13 octobre 1962.

65. TRAITE PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS FINANCIERES DES TRAITES INSTITUANT LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET DU TRAITE INSTITUANT UN CONSEIL UNIQUE ET UNE COMMISSION UNIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, ET DECLARATION, FAIT A BRUXELLES LE 22 JUILLET 1975.

Approbation parlementaire : loi du 16 février 1977.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 10 mars 1977.

Entrée en vigueur : 1er juin 1977.

M.B. : 7 octobre 1977 et 7 janvier 1978.

66. ACCORD DE COOPERATION TECHNOLOGIQUE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE DE L'EQUATEUR, SIGNE A QUITO LE 28 JUILLET 1975.

Les notifications prévues à l'article 6,1 ont été effectuées le 17 septembre 1975 par l'Equateur et le 17 décembre 1975 par la Belgique.

Entrée en vigueur : 17 décembre 1975.

M.B. : 25 mai 1978.

67. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE BANGLADESH RELATIF A LA FOURNITURE DE 5.000 TONNES DE FROMENT TENDRE A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE DE LA CAMPAGNE CEREALIERE 1974/75, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES DES 11 JUIN, 17 JUILLET ET 14 AOUT 1975.

Entrée en vigueur : 14 août 1975 (période 1974-1975).

Il est conclu dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971 et réfère pour l'exécution à l'Accord entre la Belgique et le Bangladesh, signé à Paris le 22 novembre 1972.

M.B. : pas publié.

68. PROTOCOLE, FAIT A NEW YORK LE 21 AOUT 1975, PORTANT AMENDEMENT DE L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3 DE L'ACCORD ADR DU 30 SEPTEMBRE 1957.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

69. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SOMALIE RELATIF A LA FOURNITURE DE CEREALES A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE, ET ANNEXE, SIGNES A BRUXELLES, LE 22 AOÛT 1975.

Entrée en vigueur : 22 août 1975.

M.B. : pas publié.

70. PROTOCOLE FAIT A GENEVE LE 29 AOUT 1975, RELATIF A L'ARRANGEMENT CONCERNANT DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS DU 6 NOVEMBRE 1925.

Approbation parlementaire en cours.

71. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL RELATIF AU PROJET DE COOPERATION « FERMES-PILOTES » AU SENEGAL, SIGNE A DAKAR LE 2 SEPTEMBRE 1975.

Entrée en vigueur : 2 septembre 1975.

M.B. : pas publié.

Voir aussi Convention général d'assistance technique : 1er juillet 1968.

72. AVENANT AU PROTOCOLE DU 13 MARS 1975 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL RELATIF A L'ENSEIGNEMENT DE LA MATHEMATIQUE MODERNE, SIGNE A DAKAR LE 3 SEPTEMBRE 1975.

Entrée en vigueur : 3 septembre 1975.

M.B. : pas publié.

73. SEPT ARRANGEMENTS PARTICULIERS ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI, SIGNES A BRUXELLES LE 5 SEPTEMBRE 1975.

1. programme de fabrication de médicaments.
2. faculté de droit de l'Université de Bujumbura.
3. enseignement secondaire technique.
4. formation et recyclage/enseignement.
5. formation de professeurs et d'inspecteurs.
6. faculté des sciences et de technologie de l'Université de Bujumbura.
7. logements du personnel de la coopération.

M.B. : pas publiés.

Voir aussi Convention de coopération technique : 29 juillet 1963.

74. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE CONCERNANT LA COOPERATION TECHNIQUE BELGO-INDONESIEN DANS LE CENTRE DE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE METALLURGIQUE (MIDC) A BANDUNG, ET ANNEXES, SIGNES A JAKARTA LE 10 SEPTEMBRE 1975.
Entrée en vigueur : 1er avril 1975.
M.B. : pas publié.
75. ACCORD SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE TCHECOSLOVAQUE, SIGNE A BRNO LE 10 SEPTEMBRE 1975.
Les notifications prévues à l'article 6,2 ont été effectuées les 2 et 27 janvier 1976.
Entrée en vigueur : 27 janvier 1976.
M.B. : 21 juillet 1976.
Cet Accord remplace l'Accord sur la coopération industrielle et technologique signé le 10 octobre 1967.
76. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE RELATIF AU PROJET FTA-129 : EQUIPE DE CONSEIL POUR LES VOIES FLUVIALES INDIGENES ET POUR LE PROJET DE BACS, ET ANNEXE, SIGNES A JAKARTA LE 11 SEPTEMBRE 1975.
Entrée en vigueur : 11 septembre 1975.
M.B. : pas publié.
Voir aussi Convention générale de coopération technique : 16 juin 1969.
77. ACCORD CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LES 5 ET 17 SEPTEMBRE 1975 ENTRE LA BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE RWANDAISE RELATIF A LA FOURNITURE DE FROMENT TENDRE A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE.
Entrée en vigueur : 17 septembre 1975 (période 1971/1972 et 1972/1973).
M.B. : pas publié.
78. TROIS ACCORDS PARTICULIERS ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE TUNISIENNE, SIGNES A TUNIS LE 19 SEPTEMBRE 1975.
1. Centre national de formation textile.
2. Promotion de la vulgarisation agricole.
3. Collège professionnel pilote.
M.B. : pas publié.
Voir aussi Convention de coopération technique : 15 juillet 1964.

79. CONVENTION DE SECURITE SOCIALE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA CONFEDERATION SUISSE, ET PROTOCOLE FINAL, SIGNES A BERNE LE 24 SEPTEMBRE 1975.
Approbation parlementaire : loi du 18 février 1977.
Echange des instruments de ratification : 28 mars 1977.
Entrée en vigueur : 1er mai 1977.
M.B. : 13 mai 1977.
 Cette Convention, sous réserve des dispositions mentionnées à l'article 42, abroge la Convention entre la Suisse et la Belgique du 17 juin 1952.
80. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE HONGROISE RELATIF A L'INDEMNISATION DE CERTAINS INTERETS BELGES EN HONGRIE NON COUVERTS PAR L'ACCORD DU 1er FEVRIER 1955, SIGNE A BUDAPEST LE 25 SEPTEMBRE 1975.
Approbation parlementaire : loi du 20 août 1976.
 Les notifications prévues à l'article 9 ont été effectuées pour la Belgique le 28 septembre 1976 et pour la Hongrie le 15 mars 1976.
Entrée en vigueur : 28 septembre 1976.
M.B. : 22 octobre 1976.
81. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE, RELATIVE A L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE CIVILE ET COMMERCIALE, SIGNEE A BUCAREST LE 3 OCTOBRE 1975.
Echange des instruments de ratification : 16 février 1977.
Entrée en vigueur : 1er avril 1977.
M.B. : 18 mars 1977.
82. ACCORD SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE HONGROISE, SIGNE A BUDAPEST LE 6 OCTOBRE 1975.
 Le présent Accord n'affecte pas les accords et conventions bilatéraux et multilatéraux en vigueur conclus auparavant par les Parties contractantes (art. 8).
Entrée en vigueur : 6 octobre 1975.
M.B. : 25 mars 1976.
 Cet Accord remplace l'Accord concernant la coopération économique, industrielle et technique, signé à Budapest le 26 avril 1967.
83. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE THAILANDE RELATIF AUX SERVICES AERIENS ENTRE LEURS TERRITOIRES RESPECTIFS ET AU-DELA, ET ANNEXE, SIGNES A BANGKOK LE 13 OCTOBRE 1975.
 Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

84. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES LE 13 OCTOBRE 1975, PORTANT PROROGATION DE L'ACCORD CEE-LIBAN CONCERNANT LES ECHANGES COMMERCIAUX ET LA COOPERATION TECHNIQUE DU 21 MAI 1965.
Entrée en vigueur provisoire : 1er juillet 1975.
M.B. : pas publié.
85. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A LIMA LE 15 OCTOBRE 1975.
Entrée en vigueur : 15 octobre 1975.
M.B. : pas publiés.
86. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COREE RELATIF AUX SERVICES AERIENS ENTRE LEURS TERRITOIRES RESPECTIFS ET AU-DELA, ET ANNEXE, SIGNES A BRUXELLES LE 20 OCTOBRE 1975.
Entrée en vigueur : 20 octobre 1975.
M.B. : pas publié.
87. ACCORD INTERNATIONAL DE 1975 SUR LE CACAO, ET ANNEXES, OUVERT A LA SIGNATURE A NEW YORK LE 20 OCTOBRE 1975.
Approbation parlementaire en cours.
88. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DE CUBA RELATIF AUX TRANSPORTS AERIENS REGULIERS, ET ANNEXE, SIGNES A LA HAVANE LE 22 OCTOBRE 1975.
Entrée en vigueur provisoire : 22 octobre 1975.
O.A.C.I. : 22 avril 1976, n° 2609.
89. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE SUR LA PECHE AU HARENG GUAI ET AU SPRAT DANS LES EAUX TERRITORIALES FRANÇAISES ET BELGES CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A PARIS LES 30 SEPTEMBRE ET 23 OCTOBRE 1975.
Entrée en vigueur : campagne de pêche 1975-1976.
M.B. : pas publié.
Cet Accord abroge celui des 16 octobre 1953 et 11 octobre 1954 et s'y substitue.
90. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 30 OCTOBRE 1975.
Entrée en vigueur : 30 octobre 1975.
M.B. : pas publié.

91. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PAKISTAN, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 30 OCTOBRE 1975.
Entrée en vigueur : 30 octobre 1975.
M.B. : pas publié.
92. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PILOTAGE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A BRUXELLES LES 28 ET 30 OCTOBRE 1975.
Entrée en vigueur : 1er janvier 1976.
M.B. : 31 décembre 1975.
Voir aussi : 24 octobre 1957.
93. ACCORD DE PAIEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE, SIGNE A KIGALI LE 1er NOVEMBRE 1975.
Entrée en vigueur : 1er novembre 1975.
M.B. : pas publié.
94. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DE L'INDE RELATIF A LA FOURNITURE DE CEREALES A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE, ET ANNEXE, SIGNES A BRUXELLES LE 4 NOVEMBRE 1975.
Entrée en vigueur : 4 novembre 1975.
M.B. : pas publié.
95. ARRANGEMENT PARTICULIER RELATIF A LA MAINTENANCE DES PROJETS MEDICAUX EN TUNISIE, ET ANNEXE, SIGNES A TUNIS LE 5 NOVEMBRE 1975.
Entrée en vigueur : 5 novembre 1975.
M.B. : pas publié.
Voir aussi Convention de coopération technique : 15 juillet 1964.
96. AMENDEMENTS, ADOPTES A LONDRES LE 12 NOVEMBRE 1975, A LA CONVENTION SUR LES LIGNES DE CHARGE DU 5 AVRIL 1966.
Dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 22 février 1977.
Ces Amendements ne sont pas encore entrés en vigueur.
97. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ETAT D'ISRAEL SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES, ET PROTOCOLE ANNEXE, SIGNES A BRUXELLES LE 13 NOVEMBRE 1975.

Les notifications prévues à l'article 17 ont été effectuées par la Belgique et Israël respectivement le 10 février 1976 et le 22 juin 1977.

Entrée en vigueur : 21 juillet 1977.

M.B. : 22 septembre 1977.

98. CONVENTION DOUANIERE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR, ET ANNEXES, FAITES A GENEVE LE 14 NOVEMBRE 1975.
Approbation parlementaire en préparation.

99. AMENDEMENTS, ADOPTES A LONDRES LE 14 NOVEMBRE 1975, A PLUSIEURS ARTICLES DE LA CONVENTION CONCERNANT L'ORGANISATION MARITIME CONSULTATIVE INTERGOUVERNEMENTALE DU 6 MARS 1948.
Dépôt de la notification d'approbation de la Belgique : 26 avril 1978.
 Ces amendements ne sont pas encore entrés en vigueur.

100. PROTOCOLE ET ANNEXE, FAITS A NEUILLY-SUR-SEINE LE 20 NOVEMBRE 1975, PORTANT AMENDEMENTS A L'ARRANGEMENT ESRO SUR LE PROGRAMME DE SATELLITES AERONAUTIQUES DU 9 DECEMBRE 1971.
Approbation parlementaire en préparation.

101. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE, LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DU SURINAM, D'AUTRE PART, RELATIF A LA SUPPRESSION DU VISA, SIGNE A PARAMARIBO LE 25 NOVEMBRE 1975.
Entrée en vigueur : 25 novembre 1975.
M.B. : 3 septembre 1976.
 Par un échange de notes, datées à La Haye le 12 mai 1976, a été conclu un Accord entre les Pays-Bas et le Surinam relatif à l'extension de l'accord de suppression du visa pour les Antilles néerlandaises.

102. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LA BELGIQUE ET LE RWANDA RELATIF AU PROJET DE COOPERATION MEDICALE EN FAVEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE KIGALI, SIGNE A KIGALI LE 27 NOVEMBRE 1975.
Entrée en vigueur : 27 novembre 1975.
M.B. : pas publié.
 Voir aussi Convention générale de coopération et d'assistance technique du 13 octobre 1962.

103. ARRANGEMENT ENTRE LA BELGIQUE ET L'ISLANDE RELATIF A LA PECHE DANS LES EAUX QUI ENTOURENT L'ISLANDE, ET ANNEXES, CONCLUS PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A REYKJAVIK LE 28 NOVEMBRE 1975.
Entrée en vigueur : 28 novembre 1975.
M.B. : pas publié.

104. ACCORD CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LES 10 NOVEMBRE ET 3 DECEMBRE 1975 AMENDANT L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT BELGE ET LE GOUVERNEMENT MALTAIS SUR LES SERVICES AERIENS DU 15 FEVRIER 1971.
Entrée en vigueur : 3 décembre 1975.
M.B. : pas publié.
105. ACCORD INTERNATIONAL DE 1976 SUR LE CAFE ET ANNEXES, ADOPTES PAR LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFE A LONDRES LE 3 DECEMBRE 1975 (ET OUVERT A LA SIGNATURE A NEW YORK LE 31 JANVIER 1976).
Approbation parlementaire en cours.
106. RESOLUTION N° 91 DE LA BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT, CONCERNANT LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FONDS ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT, ADOPTEE LE 3 DECEMBRE 1975.
Approbation parlementaire : loi du 23 juin 1976.
M.B. : 4 février 1977 et 17 février 1977.
107. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE SUR LA RENONCIATION AU REMBOURSEMENT DU MONTANT DE PRESTATIONS SERVIES A DES CHOMEURS, SIGNE A BONN LE 4 DECEMBRE 1975.
M.B. : 20 juillet 1976.
108. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COLOMBIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COLOMBIE, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BOGOTA LE 5 DECEMBRE 1975.
Entrée en vigueur : 12 janvier 1976.
M.B. : pas publié.
109. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A MANILLE LE 15 DECEMBRE 1975.
Entrée en vigueur : 5 février 1976.
M.B. : pas publié.
110. CONVENTION RELATIVE AU BREVET EUROPEEN POUR LE MARCHÉ COMMUN (CONVENTION SUR LE BREVET COMMUNAUTAIRE) ET REGLEMENT D'EXECUTION, FAITS A LUXEMBOURG LE 15 DECEMBRE 1975.
Approbation parlementaire : loi du 8 juillet 1977.
Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.
M.B. : 7 octobre 1977 (convention).
M.B. : 30 septembre 1977 (loi).

111. PROTOCOLE FAIT A LUXEMBOURG LE 15 DECEMBRE 1975, AVEC PROTOCOLE CONCERNANT L'APPLICATION PROVISOIRE ADDITIONNEL AU PROTOCOLE CONCERNANT LE STATUT DE L'ECOLE EUROPEENNE DU 12 AVRIL 1957.

Approbation parlementaire en cours.

112. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA TANZANIE RELATIF A LA FOURNITURE DE FROMENT TENDRE A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE, ANNEXE ET AMENDEMENT, SIGNES A BRUXELLES LE 16 DECEMBRE 1975.

Entrée en vigueur : 16 décembre 1975.

M.B. : pas publié.

113. ACCORD DE PROROGATION ET D'AMENDEMENT, FAIT A PARIS LE 16 DECEMBRE 1975, DE L'ACCORD SUR LES IRRADIATIONS DE DENREES ALIMENTAIRES DU 14 OCTOBRE 1970.

Entrée en vigueur : 1er janvier 1976.

M.B. : pas publié.

114. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS RELATIF A LA DESIGNATION DU BUREAU FRONTIERE DE SAS VAN GENT (PAYS-BAS, NOMME PHILIPPINE-BOEKHOUTE) COMME BUREAU DOUANIER INTERNATIONAL POUR LE TRAFIC ROUTIER (UNIQUEMENT POUR LES FORMALITES INTRA-B-FRONTIERE) ET DE LA ROUTE PHILIPPINE A BOEKHOUTE COMME VOIE DOUANIERE INTERNATIONALE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES, DATEES A LA HAYE LES 12 ET 19 DECEMBRE 1975.

Entrée en vigueur : 1er janvier 1976.

M.B. : 17 juin 1976.

Voir Accord de base : 13 avril 1948.

115. ACCORD CULTUREL ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL, SIGNE A DAKAR LE 31 DECEMBRE 1975.

Les notifications prévues à l'article IX ont été effectuées respectivement par la Belgique le 19 mars 1976 et le Sénégal le 16 janvier 1978.

Entrée en vigueur : 16 mars 1978.

M.B. : 24 mars 1978.

INDEX
DES TRAITES BILATERAUX
ET DES TRAITES MULTILATERAUX
REPRIS DANS LA LISTE DES ACCORDS INTERNATIONAUX
CONCLUS PAR LA BELGIQUE EN 1975

TRAITES BILATERAUX

ALLEMAGNE (République fédérale)

- suppression de la légalisation des actes publics, n° 31
- entretien d'une route, n° 32
- entraide judiciaire, n° 63
- chômeurs, n° 107

BANGLADESH

- aide financière, n° 56
- aide financière, n° 57
- aide alimentaire, n° 67

BURUNDI

- assistance technique, n° 73

BULGARIE

- coopération économique, industrielle, scientifique et technique (UEBL), n° 17

CANADA

- double imposition impôts, n° 34

CHINE (République populaire de)

- marques de produits (B-L-PB), n° 23
- transport aérien, n° 25
- accord maritime, n° 26

COLOMBIE

- aide financière, n° 108

COREE

- double imposition revenus transport maritime ou aérien, n° 4
- transport aérien, n° 86

COTE D'IVOIRE

- assistance technique, n° 60
- assistance technique, n° 61
- assistance technique, n° 62

CUBA

- transport aérien, n° 88

EGYPTE

- coopération médicale, n° 6

EQUATEUR

- coopération technologique, industrielle et agricole (UEBL), n° 66

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

- défense mutuelle, n° 52

FRANCE

- relations cinématographiques, n° 39
- sépultures militaires, n° 40
- pêche, n° 89

HONGRIE

- indemnisation, n° 80
- coopération économique, industrielle et technique (UEBL), n° 82

INDE

- permis de conduire, n° 58
- aide financière, n° 90
- aide alimentaire, n° 94

INDONESIE

- assistance technique, n° 2
- aide alimentaire, n° 3
- aide financière, n° 44
- assistance technique, n° 45
- assistance technique, n° 74
- assistance technique, n° 76

ISLANDE

- pêche, n° 103

MAROC

- relations culturelles, n° 59

ISRAEL

- transport routier, n° 97

MALI

- aide alimentaire, n° 1

MALTE

- transport aérien, n° 104.

MAURITANIE

- aide alimentaire, n° 38

PAKISTAN

- aide financière, n° 91

PAYS-BAS

- relations culturelles avec les Antilles néerlandaises, n° 37
- droits de pilotage, n° 92
- bureau douanier, n° 114

PEROU

- assistance technique, n° 41
- assistance technique, n° 42
- aide financière, n° 85

PHILIPPINES

- aide financière, n° 109

POLOGNE

- coopération médicale, n° 21
- coopération économique (UEBL), n° 22

PORTUGAL

- transport par route, n° 54

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

- transport aérien, n° 43

ROYAUME-UNI

- extradition, n° 33

ROUMANIE

- entraide judiciaire, n° 81

RWANDA

- assistance technique, n° 18
- assistance alimentaire, n° 19
- assistance technique, n° 24
- assistance technique, n° 53
- assistance technique, n° 64
- aide alimentaire, n° 77
- paiement, n° 93
- assistance technique, n° 102

SENEGAL

- assistance technique, n° 9
- assistance technique, n° 10
- assistance technique, n° 11
- assistance technique, n° 14
- assistance technique, n° 71
- assistance technique, n° 72
- relations culturelles, n° 115

SOMALIE

- aide alimentaire, n° 69

SUISSE

- transport par route, n° 8
- sécurité sociale, n° 79

SURINAM

- relations culturelles, n° 36
- suppression du visa (B-L-PB), n° 101

TANZANIE

- aide alimentaire, n° 112

TCHECOSLOVAQUIE

- double imposition impôts, n° 46
- coopération économique, industrielle et technique (UEBL), n° 75

THAÏLANDE

- transport aérien, n° 83

TUNISIE

- sécurité sociale, n° 5
- double imposition impôts, n° 7
- salaires, n° 13
- assistance technique, n° 78
- assistance technique, n° 95

TURQUIE

- aide financière, n° 48

URSS

- environnement, n° 49
- tourisme, n° 50
- transport aérien, n° 51

TRAITES MULTILATERAUX

- coopération ACP-CEE, n° 12
- commerce de blé, n° 15
- aide alimentaire, n° 16
- création fonds de soutien de l'O.C.D.E., n° 20
- C.E.E.-Grèce, n° 27
- C.E.E.-Grèce, n° 28
- lutte contre l'onchocercose, n° 29
- produits relevant de la CECA (CECA-Israël), n° 30
- Agence spatiale européenne (ESA), n° 35
- Etain, n° 47
- Banque européenne d'investissement (amendement), n° 55
- C.E.E.-CECA, n° 65
- Amendement Accord ADR, n° 68
- dessins et modèles industriels, n° 70
- commerce et coopération technique (CEE-Liban), n° 84
- cacao, n° 87
- lignes de charges (amendement), n° 96
- transport international TIR, n° 98
- OMCI (amendement), n° 99
- programme de satellites aéronautiques ESRO (amendement), n° 100
- café, n° 105
- Banque asiatique de développement (résolution n° 91, n° 106
- brevet européen, n° 110
- écoles européennes, n° 111
- irradiations de denrées alimentaires (amendement), n° 113

**INDEX ANALYTIQUE
DES ACCORDS INTERNATIONAUX
CONCLUS PAR LA BELGIQUE
EN 1975**

AFFAIRES SOCIALES

- Tunisie, n° 5
- Tunisie, n° 13
- Suisse, n° 79
- Allemagne (Rép. féd.), n° 107

AIDE ALIMENTAIRE

- Mali, n° 1
- Indonésie, n° 3
- multilatéral, n° 16
- Rwanda, n° 19
- Mauritanie, n° 38
- Bangladesh, n° 67
- Somalie, n° 69
- Rwanda, n° 77
- Inde, n° 94
- Tanzanie, n° 112

AIDE FINANCIERE

- Indonésie, n° 44
- Turquie, n° 48
- Bangladesh, n° 56
- Bangladesh, n° 57
- Pérou, n° 85
- Inde, n° 90
- Pakistan, n° 91
- Colombie, n° 108
- Philippines, n° 109

AVIATION

- Chine, n° 25
- République démocratique allemande, n° 43
- URSS, n° 51
- Thaïlande, n° 83
- Corée, n° 86
- Cuba, n° 88
- Malte, n° 104

CECA

- CECA-Israël, n° 30

CEE

- CEE-Grèce, n° 27
- CEE-Grèce, n° 28

COOPERATION

- Indonésie (projet KTA-12), n° 2
- Egypte (sciences médicales et santé publique), n° 6
- Sénégal (centre de linguistique appliquée), n° 9
- Sénégal (services de santé), n° 10
- Sénégal (école normale de Dakar), n° 11
- multilatéral (Convention de Lomé ACP-CEE), n° 12
- Sénégal (enseignement), n° 14
- Bulgarie-UEBL (coopération économique, industrielle, scientifique et technique), n° 17
- Rwanda (acquisition de matériel), n° 18
- multilatéral (fonds de soutien financier de l'OCDE), n° 20
- Pologne (sciences médicales et santé publique), n° 21
- Pologne (coopération économique), n° 22
- Rwanda (tourisme et parcs nationaux), n° 24
- France (cinéma), n° 39
- Pérou (petites industries), n° 41
- Pérou (industrie textile), n° 42
- Indonésie (projet ATA-105), n° 45
- URSS (environnement), n° 49
- URSS (tourisme), n° 50
- Rwanda (Université de Butare), n° 53

- Côte d'Ivoire (élevage bovin), n° 60
- Côte d'Ivoire, n° 61 et n° 62
- Rwanda (institut des sciences agronomiques), n° 64
- Equateur
- UEBL (coopération technologique, industrielle et agricole), n° 66
- Sénégal (fermes-pilotes), n° 71
- Sénégal (enseignement), n° 72
- Burundi (divers), n° 73
- Indonésie (industrie métallurgique), n° 74
- Tchécoslovaquie (coopération économique, industrielle et technique), n° 75
- Indonésie (projet FTA-129), n° 76
- Tunisie (divers), n° 78
- Hongrie (coopération économique, industrielle et technique), n° 82
- Liban — CEE et Etats membres (coopération commerciale et technique), n° 84
- Tunisie (projets médicaux), n° 94
- Rwanda (centre hospitalier de Kigali), n° 102

CULTURE

- Surinam, n° 36
- Pays-Bas (relations culturelles Belgique - Antilles néerlandaises), n° 37
- Maroc, n° 59
- Sénégal, n° 115

DEFENSE MUTUELLE

- Etats-Unis d'Amérique, n° 52

DOUBLE IMPOSITION

- Corée (revenus transports maritimes et aériens), n° 4
- Tunisie (impôts sur le revenu et sur la fortune), n° 7
- Canada (impôts sur le revenu), n° 34
- Tchécoslovaquie (impôts sur le revenu et sur la fortune), n° 46

ECOLES EUROPEENNES

- multilatéral, n° 111

ENTRAIDE JUDICIAIRE

- Allemagne (Rép. féd.), n° 63
- Roumanie, n° 81

ESPACE

- multilatéral (création Agence Spatiale européenne), n° 35
- multilatéral (ESRO - satellites), n° 100

EXTRADITION

- Royaume-Uni, n° 33

FRONTIERES

- Allemagne (Rép. Féd.) (entretien route), n° 32
- Pays-Bas (bureau douanier), n° 114

GUERRE

- France (sépultures militaires), n° 40

LEGALISATION

- Allemagne (Rép. Féd.), n° 31

LIGNES DE CHARGE

- multilatéral, n° 96

NATIONALISATIONS

- Hongrie, n° 80

NAVIGATION

- Chine, n° 26

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- Banque européenne d'investissement, n° 55
- Communautés Européennes, n° 65
- OMCI, n° 99
- Banque asiatique de développement, n° 106

PAIEMENT

- Rwanda, n° 93

PECHE

- France, n° 89
- Islande, n° 103

PERMIS DE CONDUIRE

- Inde, n° 58

PRODUITS DE BASE

- multilatéral (blé), n° 15
- multilatéral (étain), n° 47
- multilatéral (cacao), n° 87
- multilatéral (café), n° 105

**PROPRIETE
INTELLECTUELLE**

- Chine (marques de produits), n° 23
- multilatéral (dessins et modèles industriels), n° 70
- multilatéral (brevet européen), n° 110

SANTE

- multilatéral (onchocercose), n° 29
- multilatéral (denrées alimentaires), n° 113

TARIFS

- Pays-Bas (droits de pilotage), n° 92

TRANSPORT PAR ROUTE

- Suisse, n° 8
- Portugal, n° 54
- multilatéral (ADR), n° 68
- Israël, n° 97
- multilatéral (TIR), n° 98

VISA

- Surinam, n° 101

